



Retrouvez-nous tous les jours sur
www.lemediaplus.com

média+

le quotidien des professionnels des médias

Mardi 24 février 2009

Ça reste entre nous

«Made» (Little Big Prod) la 3^{ème} saison arrive sur MTV

La chaîne MTV serait en train de développer la troisième saison française de l'émission «Made» (Little Big Prod) qui devrait arriver à l'antenne avant cet été. Pour rappel, le programme offre la possibilité aux candidats de devenir ce dont ils ont toujours rêvé d'être : un sportif, une star, ...

Voir interview page 2 de Gilles Daniel, Directeur des programmes et des antennes de MTV

Au Sommaire (nos principaux titres)

- p.2 • En aparté avec :**
Entretien avec ... Gilles Daniel, Directeur des programmes et des Antennes de MTV
- p.3 • Nomination :**
Aspect Consulting nomme Béatrice Diouaba au poste de Directrice Consei
- p.4 • Télécommunication :**
Multimédia mobile : «attention aux factures qui dérapent»
- p.5 • Social :**
Lagardère Active va réduire ses effectifs de 250 personnes à l'étranger
- p.6 • Etudes :**
Référence des Equipements Multimédias: les consoles de jeux TV, une affaire d'enfants ?
- p.7 • En tournage :**
France 2: «Mourir d'aimer» en tournage jusqu'au 14 mars
- p. 8 • Audiences commentées**
- p. 9 • Médiamat hebdo**

À la Une

Le tribunal de commerce de Paris casse l'exclusivité d'Orange Sport

Le tribunal de commerce de Paris a demandé lundi à l'opérateur Orange de mettre fin à l'exclusivité portant sur la retransmission de certains matches de football, donnant ainsi raison à Free et SFR. Le tribunal «fait injonction à la société France Télécom, sous astreinte de 50 000 euros par jour de retard, pendant 3 mois», à compter d'un délai d'un mois, «de cesser de subordonner l'abonnement à Orange Foot à la souscription d'un abonnement Internet haut débit Orange», selon le jugement. Orange, qui avait déboursé, début 2008, 203 millions d'euros pour obtenir trois lots des droits audiovisuels de la Ligue 1, a lancé en août dernier sa chaîne de football. Baptisée à l'origine Orange Foot avant de devenir Orange Sport, elle comptait 59 300 abonnés à fin septembre. Pour avoir accès à cette offre, qui comprend notamment le grand match du samedi soir de la Ligue 1 en direct, le téléspectateur doit être abonné à l'offre triple play de l'opérateur, qui comprend le téléphone fixe, l'Internet haut débit (ADSL) et le bouquet basique télévisuel. Cette pratique «permet à France Télécom d'acquérir une clientèle qu'elle détourne de ses concurrents», a estimé le tribunal de commerce. Elle «prend en otage le consommateur à travers une «vente liée»», a réagi un porte-parole de SFR qui s'est dit «prêt à proposer Orange Foot le plus rapidement possible sur (son) réseau». «Nous avons déjà fait une demande en ce sens à Orange et on la réitérera», a-t-il ajouté. Free a également confirmé cette décision, mais n'a pas souhaité réagir dans l'immédiat. De son côté, Orange a indiqué qu'il «déciderait des mesures à prendre, sans exclure aucune option», une fois pris connaissance des détails du jugement, selon un porte-parole du groupe. Ce verdict est un nouveau coup dur pour l'opérateur après la perte de l'exclusivité de l'iPhone en France, d'autant plus que le gouvernement s'est lui aussi emparé du sujet. Il a saisi début janvier le Conseil de la Concurrence d'une demande d'avis sur les «offres exclusives de contenus par des fournisseurs d'accès Internet», visant implicitement les chaînes de télévision d'Orange, à la fois dans le sport (foot surtout mais aussi rugby, handball, basket-ball...) et les films et séries télévisées (Cinéma Séries).

Consultation publique pour améliorer la portabilité des numéros fixes

L'Autorité de régulation des télécoms (Arcep) a lancé lundi une consultation publique pour améliorer la portabilité des numéros de téléphone fixe, qui permet de garder son numéro d'un opérateur à l'autre. Depuis sa création en 1998, «la portabilité a joué un rôle important dans l'essor des offres de dégroupage des opérateurs alternatifs, destinées à l'origine aux abonnés en provenance de l'opérateur historique», souligne l'Arcep dans un communiqué. Toutefois, elle ne s'exerce désormais «plus uniquement de France Télécom vers un opérateur alternatif, mais aussi d'un opérateur alternatif vers France Télécom ou encore entre opérateurs alternatifs» (notamment Free et SFR). Or, dans ces cas de plus en plus fréquents, «les processus ne sont en général pas automatisés», ce qui peut «entraîner des refus de portabilité, des délais de mise en oeuvre rallongés et une mauvaise coordination (...) avec des risques de double facturation ou de perte du numéro affecté à l'abonné», explique le régulateur.